



VILLE DE LA GRAND'CROIX

2, rue Jean Jaurès - (42320)

ARRÊTÉ N° 2026/50

Délégation de signature à Madame Delphine CORBIERE
Fonctionnaire titulaire de la commune

le Maire

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-19, R 2122-8 et R 2122-10

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

VU l'arrêté de Monsieur le maire de LA GRAND CROIX, n° 2025-132 RH, en date du 13 mars 2025, portant titularisation en qualité d'attaché de Madame Delphine CORBIERE, à compter du 1^{er} avril 2025

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service aux administrés

CONSIDERANT la qualité de fonctionnaire titulaire de Madame Delphine CORBIERE

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur le maire de LA GRAND'CROIX donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, et en cas d'absence ou d'empêchement de ses adjoints, délégation de signature à Madame Delphine CORBIERE, pour la délivrance de toutes copies et extraits d'actes d'État-Civil, à compter de sa notification.

Article 2 : la signature par Madame Delphine CORBIERE des actes mentionnés à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

Article 4 : Madame la Directrice Générale des services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de la Loire.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Procureur de la République
- la Cour d'Appel de Lyon

Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin (69433 LYON cedex 03), dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le Représentant de l'État.

Cette requête peut être déposée par écrit ou au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet : www.telerecours.fr

Fait à La Grand'Croix, le 11 mai 2026

le Maire,
Luc FRANÇOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20260511-2026-50-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026
Publication : 13/05/2026

Reçu notification le
Delphine CORBIERE

Le maire, Luc FRANÇOIS



VILLE DE LA GRAND'CROIX

2, rue Jean Jaurès - (42320)

ARRÊTÉ N° 2026/74

Délégation de signature à Madame Alison SERRAILLE
Fonctionnaire titulaire de la commune

le Maire

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-19, R 2122-8 et R 2122-10

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

VU l'arrêté de Monsieur le maire de LA GRAND CROIX, n° 2025-273 RH, en date du 14 octobre 2025, portant titularisation en qualité d'adjoint administratif de Madame Alison MARCHAND SERRAILLE, à compter du 30 octobre 2025,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service aux administrés

CONSIDERANT la qualité de fonctionnaire titulaire de Madame Alison SERRAILLE

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur le maire de LA GRAND'CROIX donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, et en cas d'absence ou d'empêchement de ses adjoints, délégation de signature à Madame Alison SERRAILLE, pour la délivrance de toutes copies et extraits d'actes d'Etat-Civil, à compter de sa notification.

Article 2 : la signature par Madame Alison SERRAILLE des actes mentionnés à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

Article 4 : Madame la Directrice Générale des services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de la Loire.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Procureur de la République
- la Cour d'Appel de Lyon

Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin (69433 LYON cedex 03), dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Cette requête peut être déposée par écrit ou au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet : www.telerecours.fr

Fait à La Grand'Croix, le 11 mai 2026

le Maire,
Luc FRANÇOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20260511-2026-74-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026
Publication : 13/05/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

Reçu notification le
Alison SERRAILLE